

OBJET / GAIA

**Réhabilitation
des écuries et de
l'orangerie du
domaine
d'Arnaga :
approbation du
projet**

**DATE DE
CONVOCATION :**
DEIALDIAREN DATA :
31 octobre 2022

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 28
hor zirenak:

Nombre de votants / 29
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etcheleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Corinne Othatcegy, conseillère municipale.

Procuration / Ahalordea : Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. Eyherachar, conseiller municipal délégué, rappelle que depuis plusieurs années la commune a entrepris la rénovation et l'amélioration du niveau de sécurité de la villa Arnaga. La dernière phase prévue pendant la fermeture hivernale de la villa Arnaga sur l'exercice 2022-2023 va permettre la réalisation de travaux de ravalement des façades Nord-ouest et Sud-ouest ainsi que la restauration de trois pergolas et de l'escalier de service.

Dans la continuité de ces projets d'investissement importants, une mission diagnostic et programmation a été lancée et attribuée aux cabinets Isabelle JOLY, Architecte et Atelier PIEL Architecture, afin d'élaborer plusieurs pistes de réflexion concernant le devenir de l'Orangerie et des Écuries par la mise en valeur de chacun de ces deux édifices.

Des travaux concernant ces structures permettraient à la commune de compléter l'expérience muséale de la villa Arnaga et de proposer des services supplémentaires dans le respect des réglementations régissant les Etablissement Recevant du Public (ERP) et les Monuments Historiques (MH).

Concernant l'orangerie, en plus de la réhabilitation du bâtiment, il est prévu de créer un espace de réception modulable.

Concernant les écuries, la réhabilitation visera à restaurer le bâtiment en vue de faire apparaître des éléments architecturaux disparus au fil du temps. Ces travaux viseront à créer un espace réceptif susceptible d'accueillir une activité muséale avec expositions éphémères, intégration de nouvelles technologies, salle pédagogique etc.

En plus des travaux prévus sur ces deux bâtiments, l'accès au site sera travaillé afin d'améliorer le stationnement mais aussi l'accès et la circulation piétonne au sein du site.

Pour l'heure, la seule réhabilitation des deux bâtiments évoqués ci-dessus est positionnée 658 000,00 € HT à l'étape de faisabilité, s'ajoute à ce montant les honoraires de maîtrise d'œuvre. En fonction des choix opérés, ce montant sera susceptible d'évoluer.

Aujourd'hui sur la base de ces intentions programmatiques, la commune souhaite lancer une procédure de concours afin de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de finaliser la conception du projet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Eyherachar et après en avoir délibéré, à la majorité :

APPROUVE le projet de réhabilitation des écuries et de l'orangerie du domaine d'Arnaga,

APPROUVE le recours à une équipe de maîtrise d'œuvre choisie à l'issue d'une mise en concurrence à venir,

AUTORISE le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires de la commune pour obtenir le maximum de subventions.

Se sont abstenus : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Jean-Paul Eyherachar
Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza

